

DEMANDE DE LICENCE ET MMSI

Pour utiliser sur un navire ou un bateau fluvial un équipement radio tel que : VHF fixe, VHF portative ou balise, etc.. , une autorisation administrative est exigée : la "**licence**" (voir ci-contre).

Si le matériel radio le justifie, un code numérique de 9 chiffres appelé **MMSI** sera affecté à votre station, il permet une identification sûre du navire et du propriétaire par les centres de secours en mer en cas de détresse.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° XXXXXXXXXX

SHIP STATION LICENCE

LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'à : **31/12/Année N**

Validité prorogée à : **31/01/Année N+1**

Identifiant : **S3000...**

Code C.I.A.G. : **SANS**

Type de navire : **PLAISANCE**

MMSI : **227 157 500**

Indicatif d'appel : **FAEYYYY**

Nom du Navire : **TEST ANFR**

Quartier / Immatriculation : **MA_F12345U**

**EXEMPLE
SPECIMEN**

LESAGE DANY

7 RUE PHILIPPE DE MONTCON

67 000 SAINT HUBERT

Quantité	Type d'équipement	Référence commerciale	Puissance d'émission	Bande de fréquence
1	VHF FIXE ASN	MARCOM IC 789	25	DE 156 MHz à 174 MHz
2	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	SIMLOR TT 500	5	DE 156 MHz à 174 MHz
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	GRANAD V PLUS		121.5/406.025 MHz

Depuis <https://teleservice-radiomaritime.anfr.fr/login> le traitement de votre demande serait plus rapide (*sous condition de joindre les justificatifs numérisés exigés qui déclenchent l'envoi par mail d'un accusé-réception et un récapitulatif PdF*).

Cadre réservé à l'ANFR : Courrier reçu : Courrier envoyé : / Mail ou appel du

Identifiant : Quartier / Immatriculation : Indicatif : MMSI:

1. Vous êtes : ☐ le propriétaire du navire (ou bateau) ☐ un utilisateur mandaté * (leasing ou prêt de navire)

* si vous n'êtes pas le propriétaire du navire : renseigner les paragraphes 1 et 2 et joindre un mandat ou autorisation du propriétaire (sauf leasing) vous permettant de faire la demande à sa place et recevoir la licence à votre nom.

Nom, prénom (société) M / Mme |

Adresse |

Code postal | | | | Commune | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Né(e) le : | | | | | | | Qualité (pour assoc., admin., soc.) : (ex : directeur, gérant, maire, président...)

Tél (domicile) | | || | || | || | | Tél.(professionnel) | | || | || | || | || |

Portable | | || | || | || | | Email@.....

Contacts et N° de Tél. à joindre en cas d'urgence :

Contact 1 : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Contact 2 : | _ | _ | | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ |

Pour faciliter la coordination et l'organisation des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union internationale des télécommunications) et aux organismes de secours, CROSS et CNES, les données de la station de navire : MMSI, indicatif, matériel à bord, immatriculation...

Des données nominatives peuvent aussi être communiquées uniquement aux centres de secours (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.) sauf si vous en exprimiez explicitement votre désaccord en l'indiquant au § 6.

2. Propriétaire ou organisme de leasing (A ne renseigner que si le demandeur indiqué ci-dessus n'est pas le propriétaire).

Nom, prénom (société) M / Mme |

Adresse |

[illegible]

Tél (domicile) | | || | || | || | || | | Portable | | || | || | || | || |

3. Situation antérieure (A ne renseigner que si vous aviez déjà un navire ou bateau avec une licence de station de bord à votre nom).

Nom de votre navire précédent : |

Quartier / Immatriculation | | | | | | | | | | Votre navire a t'il été vendu ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, nom et prénom de l'acheteur |

Son adresse : |

[illegible]

4. Navire (pièce justificative relative à l'immatriculation du navire ou du bateau à fournir : voir page 3)

Immatriculation | | | | | | | | | | Le N° d'immatriculation peut être peint sur les deux côtés de la coque ex : MA A01234
Quartier Numéro Clé éventuellement indiquée sur justificatifs

Nom du navire

Longueur | | | | m | | | Jauge brute (*ne concerne pas les plaisanciers*) | | | | | | Tx ☐ / UMS ☐

[illegible]

Plaisance : distance d'un abri (à cocher) moins de 6 milles ☐ plus de 6 milles ☐

Professional : Pêche ☐ Charge ☐ Passager ☐ Fluvial ☐ NUC ☐ Catégorie de navigation (de 1 à 5)

Navre à utilisation commerciale

5. Matériel à bord : *Un MMSI (Maritime Mobile Service Identity) vous sera automatiquement attribué si le matériel le justifie.*

Vous êtes tenus d'utiliser une installation radioélectrique dans les conditions prévues par celle-ci. Il vous appartient pour cela de vérifier sa conformité en vous reportant au marquage apposé sur le matériel et à la déclaration de conformité jointe avec l'emballage.

Récepteurs (BLU et AIS) – GPS - Sondeur et lecteur de carte - Iridium – CB et Matériel radioamateur ne doivent pas être déclarés dans le tableau ci-dessous.

Matériel	Quantité	Référence commerciale de chaque équipement (marque et modèle)
VHF fixe (Avec ou sans ASN)		
VHF portative (Avec ou sans ASN)		
BALISE EPIRB ou PLB (PLB marine uniquement)		Code hexadécimal transmis pas l'installateur après codage du MMSI Identifiant AIS : 9741
AIS Emetteur/Récepteur (Ne pas indiquer: récepteur seul ou AIS intégré à VHF)		
MOB AIS		Identifiant AIS : 9721
RADAR et Transpondeur		Identifiant AIS : 9701
NAVTEX		
BLU (récepteur BLU non concerné)		
INMARSAT		

6. Observation particulière :

7. Engagements du propriétaire (ou de l'utilisateur mandaté par le propriétaire)

Toute demande de licence doit être accompagnée des pièces justificatives mentionnées en page 3 sans oublier de signer ci-dessous, dans le cas contraire votre dossier vous sera retourné.

Je soussigné(e) (Nom, prénoms)..... propriétaire ou personne mandatée pour effectuer la demande de licence du navire décrit au paragraphe 4, certifie l'exactitude des renseignements portés précédemment, déclare avoir pris connaissance des dispositions figurant en page 3 et m'engage à les respecter.

Fait à _____ le _____

**Signature originale du demandeur
(non photocopiée : au stylo uniquement)**

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier (tableaux ci-dessous 1, 2 et 3) * :

* En l'absence des justificatifs demandés, votre dossier vous sera retourné.

1. Justificatif(s) d'identité(s) ☐	Particulier	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport ou copie du livret de famille
	Personne morale	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport du responsable ou du représentant dûment mandaté pour effectuer la demande
	+ si société	Copie de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois
	+ si association	Copie des statuts

2. Justificatif d'immatriculation ☐	Plaisance Maritime	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie du certificat d'enregistrement d'un navire de plaisance à usage personnel ... Ou copie de la carte de circulation du navire Ou copie du titre de navigation (généralement page 21 du carnet de francisation)
	Professionnel	Copie du permis de navigation Ou copie de la page " <i>caractéristiques</i> " du carnet de francisation
	Fluvial	Copie du certificat de navigation du bateau

3. Justificatif de propriété du navire ☐	Propriétaire direct	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie de la page du carnet de francisation où vous apparaissez. (La carte de circulation fait également office de justificatif de propriété) Ou copie de l'acte de vente du navire <i>Remplir la rubrique 1 de la page 1/3</i>
	Autre utilisateur navire	Lettre mandatée du propriétaire autorisant le demandeur à effectuer la demande afin de recevoir la licence en son nom. <i>Remplir les rubriques 1 et 2 de la page 1/3</i>

La licence décrit les équipements radioélectriques, elle est valable un an et doit être conservée à bord pour être présentée aux autorités chargées des contrôles en mer. La licence est un document international obligatoire à bord.

Les navires utilisant des stations côtières étrangères pour des appels téléphoniques navire-terre doivent indiquer en observation (§ 6) le code CIAC utilisé pour la facturation (Code d'Identification de l'Autorité Comptable).

Un MMSI attribué à un navire ne peut être réutilisé sur une autre embarcation !

En dehors des eaux territoriales françaises, les installations radioélectriques ne peuvent être utilisées que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord, pour plus d'informations contacter le 03 29 42 20 01.

Rappel du matériel radio obligatoire pour les navires de plaisance de moins de 24m :

- **Hauturier** (au delà de 60 milles d'un abri) → Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB) + VHF fixe + VHF portative
- **Semi-hauturier** (entre 6 et 60 milles d'un abri) → VHF fixe

Le présent document doit être adressé **uniquement par courrier à :**

Agence nationale des fréquences - Département licences et certificats
4 rue Alphonse MATTER - BP 8314 - 88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Site Internet : www.anfr.fr (rubrique Autorisation d'émission / Radiomaritime) - Tél : 03 29 42 20 02

Après obtention de la licence toute modification peut être effectuée
en ligne depuis <https://maritime-eadministration.anfr.fr>

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour
le compte du ministère chargé des Transports et du secrétariat d'état chargé de la Mer

Les données que vous allez transmettre font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des licences de station de bord. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative des dossiers des licences et aux agents chargés des contrôles radioélectriques des navires professionnels. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en mer en cas d'appel de détresse, des données nominatives peuvent être communiquées sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer uniquement aux organismes et services de secours en mer (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.)
Par ailleurs, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes des informations relatives à la station de navire soit : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord, quartier et immatriculation, N° OMI, longueur, jauge et nom de navire ou bateau.
Pour les bateaux fluviaux les codes ATIS et N° ENI sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WATerways) et à VNF (Voies Navigables de France).
Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général.
Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public d'attribuer les éléments indiqués ci-dessus qui découle des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques et sur la base de la sauvegarde de la vie humaine en mer. (Article 240-2.17. de l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires et au décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution).
Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de validité de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur.
Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données par ce formulaire en ligne, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez également du droit d'opposition mais uniquement pour les données personnelles vous concernant qui ne relèvent pas de la sauvegarde de la vie humaine en mer.